



Quel modèle social pour « faire avec » nos vulnérabilités ?

À l'occasion de la crise que provoque la pandémie du Covid-19, il nous paraît essentiel de nous interroger sur la reprise de l'activité dans une perspective de soutenabilité environnementale, sociale, économique et démocratique de notre modèle de développement. L'appel à contribution vise à identifier les mesures structurantes intégrant cette dimension systémique et privilégiant une vision transdisciplinaire, qui devront être engagées à court terme mais en intégrant le long terme. Cet appel s'articule avec le programme du séminaire « Soutenabilités ».

Au-delà de la dimension strictement sanitaire, la crise en cours met notre modèle de société sous tension : elle révèle certaines de nos fragilités, individuelles et collectives, et nous pousse à réinterroger les hiérarchies que nous établissons d'ordinaire entre les différents métiers. C'est autour de ces deux grandes dimensions que nous proposons d'organiser le questionnement quant aux manières de "faire société" à partir de nos vulnérabilités.

Enjeux de vulnérabilité : que nous révèle la crise ?

La crise sanitaire mondiale a brutalement mis en lumière la vulnérabilité de nos sociétés mises à l'arrêt en quelques jours. Elle révèle les fragilités de nos économies interdépendantes, l'altération de nos écosystèmes (axe Interdépendances) et notre dépendance aux technologies (axe Numérique). Pour se protéger du virus, nous avons fermé nos frontières, ralenti les chaînes de production, mis quasiment à l'arrêt les transports, réduit au minimum tous nos déplacements et contacts, y compris au sein de notre cercle intime.

La vulnérabilité est à la fois intime et universelle dans cette crise car inhérente à notre modèle de développement et à nos modes de vie, qui portent en eux un certain nombre de risques. Quelles sont les vulnérabilités révélées par cette crise ? Sont-elles de même nature et touchent-elles les mêmes personnes que la crise de 2008 ? Comment s'articulent-elles avec les inégalités « ordinaires » pour se transformer en insoutenabilités ?

La crise révèle et amplifie des inégalités inexistantes. Nous ne sommes pas égaux devant le risque de contamination (en fonction de notre âge, de notre exposition sociale,

selon que l'on est obligé d'aller travailler ou pas, de notre état de santé général) ou devant l'accès aux soins (la Seine-Saint-Denis compte trois fois moins de lits en réanimation que les Hauts-de-Seine pour une population légèrement plus nombreuse, et 37 villes sur 40 y sont considérées par l'ARS comme des déserts médicaux) ; mais pas non plus égaux dans l'expérience du confinement. Elle diffère considérablement selon son lieu de résidence et la qualité de son logement¹, son degré de sécurité économique, sa situation familiale, son accès et sa maîtrise des outils numériques, ou encore selon la qualité de ses liens sociaux. La fermeture de certains lieux publics donnant accès à des denrées alimentaires, à des soins, à des ordinateurs ou à de l'information, dégrade en outre significativement la situation matérielle et relationnelle de ceux qui y avaient recours et renforce leur précarité. La fracture numérique déjà bien identifiée, est également renforcée par l'accélération de la dématérialisation générée par le confinement (voir axe Numérique).

La crise agit comme le miroir d'inégalités sociales mais aussi territoriales qui sont souvent imbriquées. Les populations les plus pauvres sont plus vulnérables au virus car elles sont plus exposées à des facteurs de comorbidité tels que l'obésité, le diabète ou l'exposition à la pollution, elles vivent dans des zones plus denses et dans des logements plus souvent surpeuplés, elles sont aussi plus exposées quand elles travaillent (plus souvent employés et ouvriers). L'exemple de la Seine Saint Denis est à cet égard emblématique : département urbain avec une densité de population supérieure à la moyenne, marqué par un taux de chômage élevé et le taux de pauvreté le plus élevé de France métropolitaine, il est avec les Hauts-de Seine, et derrière le Haut-Rhin, celui qui a connu la plus forte augmentation de son taux de décès entre le 21 et le 10 avril (source Insee).

La crise risque également de renforcer les inégalités éducatives. On le sait, la France est l'un des pays de l'OCDE dans lequel l'école arrive le moins à réduire le poids des inégalités socioéconomiques, et le confinement pourrait renforcer ces inégalités scolaires. En effet, en dépit du travail à distance des enseignants, tous les enfants ne bénéficient pas des mêmes conditions matérielles pour travailler, d'un même accès aux contenus pédagogiques, ou des mêmes conditions d'accompagnement et des même ressources familiales, si bien qu'ils ne bénéficieront pas également de la « continuité pédagogique ». Cette période représente à cet égard un risque important pour les élèves les plus vulnérables sur le plan socio-économique².

Quelles nouvelles vulnérabilités sont apparues avec la crise ? La crise a remis en lumière une population particulièrement vulnérable, déjà touchée par la canicule de 2003, les personnes âgées dépendantes (en particulier celles résidant dans les Ehpad), et ce alors que de nombreux rapports alertaient sur la fragilité de leur prise en charge collective³. La crise a également révélé de nouvelles vulnérabilités parmi les travailleurs, s'additionnant pour certains à d'autres antérieures. La crise a en effet impacté différemment les revenus des actifs selon qu'ils continuent de travailler et/ou voient leur salaire maintenu (intégralement ou partiellement) ou sont exposés immédiatement à la perte de revenus (indépendants, précaires, mais aussi travailleurs au noir). Dans le confinement, certains apparaissent donc moins exposés économiquement que d'autres mais, à plus long terme, cette vulnérabilité économique pourrait s'étendre du fait d'activités durablement bloquées tandis que d'autres pourront peut-être progressivement reprendre leur activité.

¹ *Logement : comment la crise sanitaire amplifie les inégalités* (7 avril 2020), Anne Lambert et Fanny Bugeja.

² Céline Darnon, *Inégalités scolaires : des risques du confinement sur les plus vulnérables*, The Conversation, 31 mars 2020.

³ Dont les plus récents sont ceux remis à la ministre de la santé par D. Libault, Rapport de la concertation Grand âge et autonomie (mars 2019), et M. El Khomri, Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge (octobre 2019).

Mais la crise a révélé une nouvelle segmentation au sein des travailleurs, entre ceux qui sont confinés chez eux (qu'ils télétravaillent ou non) et ceux qui sont obligés de se déplacer pour travailler. Cette obligation recouvre différentes réalités : parce que leur activité est essentielle à la société ou au maintien de l'activité économique, ou parce qu'ils n'ont pas le choix d'un point de vue économique (cas par exemple des travailleurs des plateformes type Uber ou Deliveroo). **Cette polarisation des travailleurs dans la crise (en présentiel vs télétravail) recoupe pour partie seulement celle des classes sociales.** Les activités nécessitant aujourd'hui une présence physique des travailleurs sont majoritairement des métiers d'employés et d'ouvriers : aides-soignants, aides à domicile, agents d'entretien et de sécurité, employés du commerce et de la logistique, ouvriers, employés et techniciens des services publics. Mais des cadres, notamment parmi les soignants ou dans la Fonction publique, et des indépendants, au premier rang desquels les commerçants dans l'alimentaire, forment aussi le bataillon de celles et ceux qui vont au front chaque jour. **Tous ces travailleurs réhabilitent une économie du réel**, au sens d'une proximité avec de l'humain et du matériel, à l'ère de la dématérialisation des flux de connaissance et de compétences⁴. Dans cette crise, c'est le contact humain qui crée un nouveau type de vulnérabilité, d'ordre sanitaire et psychosocial. Dans quelle mesure celle-ci s'additionne-t-elle à une vulnérabilité économique et sociale déjà présente (exemple des mères isolées ou des livreurs contraints d'aller travailler) ?

La tension entre salariés confinés et travailleurs exposés pour leur survie économique et pour celle de la nation, parfois au risque de leur vie, a été exacerbée par l'absence d'équipements de protection et donc de garantie systématique de leur sécurité, par des injonctions pouvant être vécues comme paradoxales entre "restez chez vous et allez travailler", et les difficultés à faire entendre leur droit de retrait pour certains travailleurs⁵.

Enfin, la gestion de l'urgence dans la crise a conduit à focaliser l'attention des pouvoirs publics sur la gestion des soins aux malades⁶ et sur la prise en charge du risque de pertes de revenus. Pendant ce temps, des populations déjà vulnérables avant l'épidémie, souvent aux marges du marché du travail, quelle soient personnes en situation de handicap, migrants, mineurs placés, prisonniers, personnes âgées isolées, SDF ou victimes de violences conjugales, ont vu leur situation personnelle et sociale considérablement dégradée par la crise elle-même et par les conséquences du confinement⁷.

Mais la vulnérabilité a pris un sens plus collectif dans la crise car non seulement le virus peut tous nous toucher individuellement, mais il met aussi en lumière nos vulnérabilités collectives, celles de notre système social, de soins en premier lieu, comme économique. C'est toute la vulnérabilité de notre modèle de développement qui apparaît au grand jour et dont il faut à la fois comprendre les origines (qu'est ce qui nous a rendu vulnérables ? y avons-nous contribué par nos choix de modes de vie, de production, et de consommation), et interroger les effets, pour élaborer des politiques publiques qui puissent « faire avec » ces

⁴ Barbara Stiegler, interview au Monde, 9 avril 2020.

⁵ Thomas Coutrot, *Le travail ou la vie: contester la subordination pour stopper l'épidémie*, 24 mars 2020 – Blog Médiapart ; "[Services publics, lutte des classes et 'care' par temps de confinement](#)", Autrementautrement.fr ; «Les ouvriers de la logistique sont devenus les "caryatides du monde moderne"» in Mediapart, 4 avril 2020.

⁶ Extrait du discours du PR du 12 mars : « Dans ce contexte, l'urgence est de protéger nos compatriotes les plus vulnérables. L'urgence est de freiner l'épidémie afin de protéger nos hôpitaux, nos services d'urgence et de réanimation, nos soignants qui vont avoir à traiter, comme je viens de vous l'expliquer, de plus en plus de patients atteints. Ce sont là nos priorités. C'est pour cela qu'il nous faut continuer de gagner du temps et suivre celles et ceux qui sont les plus fragiles. Protéger les plus vulnérables d'abord. C'est la priorité absolue ».

⁷ [L'Aide sociale à l'enfance dans la tourmente de l'épidémie due au coronavirus](#) ; [Confinement : les difficultés des personnes sans domicile fixe](#).

vulnérabilités, c'est-à-dire à la fois les anticiper ou prévenir leurs effets, mais aussi être en capacité de les gérer lorsque les crises surviennent.

Qu'en retire-t-on pour la suite ?

En quoi notre modèle social est-il adapté pour faire face à cette crise et aux vulnérabilités qu'elle a fait émerger ? Le modèle social, composé du triptyque services publics- protection sociale-droit du travail, a été largement mobilisé dans cette crise, comme il l'avait été en 2008, pour en amortir les effets économiques et sociaux. Les services publics (axe Etat) mais aussi la protection sociale des actifs au sens large sont apparus comme des ressources indispensables pour assurer la survie des populations et la cohésion sociale. Le droit du travail a également été mobilisé pour répondre aux impératifs de la crise. Quels risques d'insoutenabilités émergent de ces réponses et comment notre modèle social peut-il évoluer pour y répondre ?

La mise sous tensions de notre modèle social dans la crise

L'Etat s'est présenté dans cette crise comme l'ultime rempart contre les pertes de revenus associées à la crise (accès facilité au chômage partiel, indemnisation des demandeurs d'emploi en fin de droits prolongée, report de la réforme de l'assurance chômage, fonds de solidarité pour verser une aide directe aux TPE, micro-entreprises et travailleurs indépendants...) et s'est engagé à protéger les plus vulnérables par différentes mesures⁸. Dans le même temps, il a ouvert plusieurs dérogations au droit du travail par les ordonnances prises dans le cadre de l'urgence sanitaire, dont l'extension à 60 heures de la durée maximale de travail pour certaines activités.

En assurant des revenus minimum à des indépendants, en finançant par l'impôt le maintien du revenu des salariés au chômage partiel, l'Etat a poursuivi un processus déjà largement entamé d'universalisation du modèle social qui va de pair avec un financement croissant par l'impôt, mais dont le coût pour les finances publiques risque d'être très élevé.

En dérogeant par ordonnances à l'ordre public, notamment en matière de congés et de durée du travail, l'Etat met également sous tension le dialogue social et la capacité du droit du travail à protéger la santé et la sécurité des hommes et des femmes qui travaillent, et à assurer le respect de leurs droits fondamentaux⁹.

Ces mises sous tension du modèle social permettent d'amortir les effets de la crise à court terme mais elles seront difficilement soutenables à long terme, tant en termes budgétaires que de libertés individuelles, et elles nous invitent à repenser nos protections collectives dans une perspective de long terme, pour être plus forts pour affronter les crises à venir.

Au-delà de la crise, la multiplication et la complexification des interdépendances induites par le développement économique et l'organisation du monde brouille la géographie des risques auxquels nous sommes exposés et nous rend plus vulnérables. Les risques engendrés par le vieillissement de la population, l'exposition aux pollutions, la réduction de la biodiversité, et plus généralement l'atteinte de nos limites planétaires¹⁰, deviennent-ils des risques sociaux dès lors qu'ils nous rendent plus vulnérables à la maladie, au chômage, à la précarité ? Quels sont les nouveaux risques

⁸ Discours du 16 mars du Président de la République: « Aucune entreprise, quelle que soit sa taille, ne sera livrée au risque de faillite. Aucune Française, aucun Français, ne sera laissé sans ressources ».

⁹ Voir notamment Michel Miné, *Dérogations au code du travail : donner leur place aux droits fondamentaux des personnes*, 31 mars 2020, The conversation.

¹⁰ Rapport sur l'état de l'environnement en France - Édition 2019.

systemiques et pas seulement économiques auxquels nous devons collectivement faire face (axes Vivant et Interdépendances) ? Cette crise interroge aussi l'intrication risques individuels/risques collectifs et la manière dont la protection contre des risques individuels permet de protéger simultanément l'ensemble de la société (avec des rendements collectifs à appréhender, d'ordre économique, sanitaire, social, voire démocratique).

« Faire avec » c'est penser les fondements et mécanismes d'un modèle social résilient

Comment requestionner les fondements du modèle social construit dans l'Après-guerre à l'aune de nos vulnérabilités ? que serait un modèle social résilient, autrement dit capable de trouver les ressources nécessaires pour son adaptation face à des aléas de natures diverses et des risques incalculables ?

S'il n'apparaît pas possible d'anticiper toutes les crises possibles tant leurs origines peuvent être imprévisibles et diverses, et leurs effets croisés et non linéaires, alors il peut sembler illusoire de chercher à éviter l'émergence de tout risque. Accepter de raisonner en termes d'incertitude, c'est se donner les moyens d'en prendre la mesure et d'agir conformément au principe de précaution. Pour faire avec cette incertitude dont les effets sont imprévisibles et le plus souvent profondément inégalitaires, ne s'agirait-il pas plutôt de viser à « [...] *intégrer la vulnérabilité comme quelque chose d'intérieur dont il faut tirer parti* » pour reprendre l'expression de Michel Lussault¹¹, tant au niveau individuel que collectif. Elle est « la condition à laquelle nous pouvons agir dans le monde » pour reprendre les termes de Marie Garrau¹². « Faire avec » nos vulnérabilités, autrement dit ne pas les nier, mais au contraire les reconnaître et s'équiper collectivement pour y faire face de façon solidaire, se traduirait alors par deux types de questionnements :

- Quelles stratégies de réactivité et d'adaptabilité de notre modèle social le rendrait capable de faire face à des crises de natures diverses et en partie imprévisibles (aujourd'hui sanitaire mais demain climatique ou financière) qui mettent en tension notre système de soins mais plus généralement notre protection sociale et nos services publics ?
- Quelles politiques de prévention ou de précaution pour réduire en amont l'impact de ces crises aux effets incertains mais assurément inégalitaires (voir aussi l'axe Attentes à l'égard de la puissance publique) ? Les propositions dans le débat sur une politique de prévention en matière sanitaire et alimentaire, ou sur un revenu universel¹³ s'inscrivent dans cette perspective.

Chercher à répondre à ces questions, c'est s'interroger sur les principes et les mécanismes d'un tel modèle : quelle architecture socio fiscale pour financer un tel modèle ? Que faire pour réduire l'hétérogénéité des protections dont bénéficient les personnes en emploi selon leur statut (CDI, CDD, intérim, indépendant), avec un marché du travail marqué par un niveau élevé de statuts d'une grande précarité ? Quels filets de protection pour les plus vulnérables en terme de garanties de revenus ou de pouvoir d'achat (réinterroger la notion de minima sociaux y compris en nature – voir les expériences de chèques forfaitaires versés à tout ou partie de la population dans certains pays étrangers (Etats-Unis, Japon...)) ? Comment développer nos capacités individuelles et collectives à faire avec nos fragilités ? quels droits sociaux associés ? quel rôle des services publics ? quelle articulation entre responsabilité individuelle et collective ? quel équilibre entre mécanismes assurantiels et

¹¹ Michel Lussault, *L'Avènement du Monde. Essai sur l'habitation humaine de la Terre*, 2014.

¹² Marie Garrau, *Politiques De la vulnérabilité*, octobre 2010.

¹³ Y compris par le Financial Times, cf. éditorial du 3 avril 2020.

solidarité ? quel rôle des services publics et quelle place pour le marché ? quels modes de financement ? avec quelle gouvernance ?

Cette crise invite enfin à repenser l'articulation entre deux sphères aujourd'hui séparées : celle des revenus primaires (souvent considérée comme "naturelle", qui serait essentiellement régie par la loi de l'offre et de la demande, et soumise à la concurrence mondiale), et celle de la redistribution (qui relèverait de la sphère publique, de choix collectifs, dans un cadre national). Le modèle social intervient aujourd'hui essentiellement sur cette seconde sphère, notamment pour amortir les effets de la première, ou pour favoriser l'accès à ces revenus primaires¹⁴. Il importe cependant de rappeler que cette distribution primaire relève aussi d'un construit social (entre classes sociales, de genre...). Et ce qui vaut pour les salaires peut également valoir pour les revenus des agriculteurs, ou toutes les activités pour lesquelles la valorisation apparaîtrait comme devant être revalorisée parce que déconnectée de son utilité sociale perçue (voir axes Attentes à l'égard de la puissance publique, Economie soutenable, Interdépendances).

Utilité sociale et rémunération des métiers : que nous révèle la crise ?

La plupart des métiers dont le rôle essentiel a été comme révélé dans cette crise (parce qu'ils sauvent des vies ou assurent la continuité de l'activité) sont mal situés dans les représentations de la hiérarchie sociale des métiers et sur l'échelle des rémunérations¹⁵. Ceux qui sont « au front » sont plus souvent des employés, des ouvriers, et des professions intermédiaires dans des métiers de services, devenant ainsi des « premiers de cordée »¹⁶. Et ce sont aussi plus souvent des femmes dans les métiers de la santé, du social, et certains métiers d'employés de services (caissiers, agents d'entretien), reflet de la ségrégation professionnelle encore marquée entre les hommes et les femmes en France¹⁷ : près de 9 infirmiers sur 10 sont des infirmières, les aides à domicile, les assistantes maternelles et les employés de maison sont quasi exclusivement des femmes, et dans les supers et hypermarchés, les hôtes de caisse sont à 90 % des femmes..

La majeure partie de ces métiers sont considérés comme peu attractifs du fait de leurs mauvaises conditions de rémunération, d'emploi et de travail (temps partiel, horaires atypiques, faible perspective de carrière, pénibilité). La crise a remis en lumière les mauvaises conditions de travail dans les Ehpad et dans le secteur médicosocial en général, mais aussi dans le secteur du transport, de la livraison à domicile ou de la grande distribution, inscrivant ainsi au cœur des débats la question du travail et de son organisation, ainsi que ses liens avec la santé. La santé des travailleurs bien sûr mais aussi de ceux qu'ils soignent, servent, livrent, protègent, ouvrant la voie à des dilemmes éthiques inédits¹⁸.

La crise interroge plus généralement notre rapport au travail. Le développement massif du télétravail induit par le confinement interroge à la fois les compétences mobilisables à distance et l'adaptabilité des organisations du travail à ces nouvelles conditions de travail (voir axe Numérique), mais aussi la possibilité de maintenir un collectif à distance et un dialogue social dématérialisé. La gratitude exprimée par la population et dans les discours

¹⁴ S'il est impossible de les recenser de manière exhaustive, on peut citer notamment l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et l'ensemble des mesures zonées (ZRR, ZFU, etc.).

¹⁵ [Dominique Méda : "La crise du Covid-19 nous oblige à réévaluer l'utilité sociale des métiers"](#).

¹⁶ Camille Peugny, entretien à Libération, 24 mars 2020.

¹⁷ Karine Briard, *Ségrégation professionnelle entre les femmes et les hommes : quels liens avec le temps partiel ?*, Dares, juillet 2019.

¹⁸ Thomas Coutrot, op cit.

publics depuis le début de la crise à l'égard de certains métiers invite à aller au-delà et à reconsidérer les représentations collectives à leur égard. Qu'il s'agisse des métiers du soin aux enfants, aux personnes âgées ou dépendantes, ou des métiers d'agents d'entretien, de caissiers, de livreurs, d'agents de sécurité..., continuera-t-on une fois la crise passée de les considérer comme du travail peu qualifié et à faible valeur ajoutée ?

Qu'en retire-t-on pour la suite ?

Comment revenir à l'esprit de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, d'après laquelle « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » (Art. 1, cité en préambule de la Constitution de 1946) ?

Comment retrouver le sens de l'utilité commune pour qu'elle se traduise dans la hiérarchie des métiers (reconnaissance, considération, rémunération) ? Comment, déjà, définir cette notion d'utilité commune, en lien avec la définition de nos besoins essentiels ?

Que nous disent ces métiers essentiels de notre rapport au monde, à nos besoins essentiels ? Ils nous rappellent ce qui est vital tout de suite, ce qui est nécessaire pour continuer de vivre. Il s'agit au premier rang des métiers du soin au sens étroit du terme, c'est-à-dire des professions qui nous soignent d'un point de vue médical et social (aides à domicile, auxiliaires de vie, métiers de l'action sociale...), mais aussi des métiers qui garantissent la satisfaction de nos besoins essentiels (alimentation, sécurité, entretien, énergie, eau...). Au-delà de ce premier cercle, les débats ont été vifs dans le début du confinement, sans qu'on puisse d'ailleurs aboutir à une définition consensuelle des métiers ou des secteurs qui seraient « essentiels » et devraient donc continuer d'être exercés.

Mais dans une perspective de long terme, il faut voir plus loin que la satisfaction de nos besoins vitaux et chercher de qui contribue à construire un monde soutenable, tant sur le plan écologique et sanitaire que du point de vue de la justice sociale et du bien-être collectif (rôle de la recherche et l'innovation). Définir nos besoins essentiels en tenant compte du long terme, c'est également s'interroger sur notre capacité à choisir les services qui doivent être placés en dehors des lois du marché (axe Attentes à l'égard de la puissance publique), les activités stratégiques qui doivent être assurées sur notre territoire, et au-delà **c'est décider des modes de production et de consommation que l'on veut privilégier pour les satisfaire**. Définir nos besoins essentiels en tenant compte du long terme, c'est enfin tenir compte des limites planétaires, et in fine chercher à les prioriser.

Comment définir collectivement ces besoins ? Au-delà des besoins de base, ces choix sont d'abord politiques. Le modèle occidental de développement économique, capitaliste et démocratique, récuse la distinction entre les désirs et les besoins, l'écarte de l'agenda public en la laissant aux seuls individus, maîtres de définir ce qu'ils considèrent comme désirable, en fonction de leurs moyens financiers et des incitations publicitaires. Mais si la poursuite de certains désirs est insoutenable, comment les distinguer des besoins essentiels d'une société ? Par quel processus démocratique les définir¹⁹ et les hiérarchiser ? que faire de ceux jugés insoutenables (faudra-t-il interdire la possibilité de les exprimer, organiser le rationnement de leur satisfaction²⁰) ? Comment agréger les besoins individuels pour en faire des choix collectifs ? Quel rôle de l'État et des corps intermédiaires dans ce processus ? Quelle articulation entre l'arbitrage politique, au nom de l'intérêt général et la prise en compte des expertises, des besoins spécifiques ?

¹⁹ Voir par exemple le questionnaire proposé par B. Latour in *Imaginer les gestes-barrières contre le retour à la production d'avant-crise*, AOC (mars 2020).

²⁰ Exemple du voyage cité par R Keuchayen in « La sobriété ne peut s'organiser que collectivement », Médiapart, 28 mars 2020.

Au regard de ces besoins, quels sont les métiers essentiels ?

Une fois ces besoins définis, comment s'assurer qu'ils seront satisfaits, que l'organisation économique et sociale de notre société sera en capacité d'y répondre ? Quels sont les métiers essentiels et quelles sont les formations et les compétences nécessaires pour les pourvoir ? Les leçons de la crise doivent-elles nous conduire à accélérer l'introduction des machines/robots pour certains de ces métiers, quand c'est possible ? Quels sont les métiers qui nous permettront d'assurer la transition écologique et la décarbonation de l'économie mais aussi de faire face au vieillissement de notre population ? Quels sont plus généralement les métiers qui nous permettront de vivre, de respirer, de manger, de travailler en préservant la santé humaine et environnementale ? Quels sont les métiers qui nous permettent de « prendre soin » de ce qui compte aujourd'hui mais aussi demain ? La crise offre-t-elle l'occasion de revisiter la notion de *care*, élaborée par la philosophe Joan Tronto et qui vise à organiser une partie de l'activité humaine vers le bien-être et le « prendre soin » - de nos aînés, de nos enfants, de nos liens sociaux mais aussi de nos écosystèmes, de nos territoires, de nos modes d'alimentation et de production... ?

La hiérarchie des métiers n'est pas une donnée intangible, elle reflète la structure productive d'un pays, mais elle peut aussi concourir à la façonner en mettant le système de formation initiale et continue au service d'objectifs collectifs. Cela nécessite d'identifier ces métiers, les formations afférentes et d'organiser la reconversion des travailleurs vers ces métiers essentiels. On a ainsi vu dans la crise quelques exemples de reconversion impromptue de personnels de cabine d'une compagnie aérienne formés pour assister le personnel soignant dans les hôpitaux, ou d'ouvriers de l'automobile reconvertis dans la production de masques. Mais l'État peut-il jouer un rôle de planificateur à grande échelle et à long terme ? Quelle articulation avec les besoins définis au niveau d'un territoire ? Quelle coordination entre États européens ? Quel rôle des partenaires sociaux ?

Une fois ces métiers définis, comment faire pour lier utilité commune et rémunération ?

Le salaire est aujourd'hui déterminé par de multiples facteurs, institutionnels (le niveau du salaire minimum, des minima de branches, de grilles de classification, de la négociation dans l'entreprise), individuels (expérience, diplôme, âge, appartenance à une catégorie particulière de travailleurs comme les apprentis...), contextuel (tensions dans un métier, dans un bassin d'emploi...), mais aussi par des conventions sociales. Rachel Silvera et Séverine Lemièr ont par exemple mis en évidence comment les modes de valorisation des emplois conduisaient à sous valoriser les compétences mobilisées par les femmes dans les métiers qu'elles occupent majoritairement et aboutissaient à une sous rémunération chronique²¹.

Comment revoir ces déterminants pour s'assurer que la rémunération reflète l'utilité commune de ceux qui travaillent ? Sachant que l'utilité commune s'avère variable dans le temps, et particulièrement en temps de crise, faut-il donner une part plus importante à la part variable du salaire pour ces métiers essentiels en temps de crise ? Faut-il redéfinir le rôle du statut et les missions associées notamment dans la Fonction publique ? On peut s'inspirer des mots d'Alain Supiot dans sa leçon de clôture au Collège de France : « *La rétribution de ceux qui œuvrent ainsi à une mission d'intérêt général n'est qu'un moyen au service de ce*

²¹ In « *Un salaire égal pour un travail de valeur comparable entre les femmes et les hommes Résultats de comparaisons d'emplois* », La Revue de l'Ires, vol. 66, no. 3, 2010, pp. 63-92.

but : il s'agit d'un traitement, dont le montant doit leur permettre de vivre dignement, et non d'un salaire indexé sur les cours du marché du travail.²² ».

Quels outils existent pour cela ? Que faut-il inventer ? Réviser les grilles de classifications des conventions collectives pour fonder les rémunérations non plus sur les diplômes mais sur l'utilité sociale des métiers et les compétences sous-jacentes ? Introduire davantage de part variable pour tenir compte de l'utilité spécifique en temps de crise ? Imposer des salaires ou des revenus minimums par métier (y compris d'indépendants - exemple des agriculteurs) reflétant cette utilité commune ? Des revenus maximums pour les financer ? Socialiser certains métiers du *care* pour assurer leur solvabilité maximale (plutôt que les privatiser pour une solvabilité minimale car assumée majoritairement par les ménages pour les métiers d'aide à la personne) ? Concrètement, cela voudrait dire valoriser moins systématiquement le diplôme, rendre davantage visibles les compétences que nous considérons comme essentielles, dans les recrutements mais aussi dans l'évaluation du travail.

²² Alain Supiot, *Le travail n'est pas une marchandise. Contenu et sens du travail au XXIe siècle*, Paris, Collège de France, coll. « Leçons de clôture », n°17, 2019.